Envoyé en préfecture le 12/10/2021
Reçu en préfecture le 12/10/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20211007-2021_089-DE

GRAULHET
inventer un art de ville

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2021

Délibération n° 2021/089

OBJET :

Programme SDET
Dissimulation de réseaux « électricité » pour l'aménagement de la rue St Jean et l'extension du Jardin de la Rivière.

Date de convocation : **30 septembre 2021**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **30**	Votants : **33**	Date d'affichage ou notification : **14 octobre 2021**

L'an **2021, le 07 octobre** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 30
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - M. SERIN Christian - M. BARTHES Philippe - Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. PENARD Serge - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu – M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme FITA Claire - Mme AMALIK Hanane - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - M. CALMETTES Patrick – Mme MALAURE Françoise - Mme ENNAJJARI Malika - M. TERRASSIE Vincent - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 3
Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule (pouvoir HERRET Nicolas) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir FITA Claire) - Mme BUNEL Sylvie (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : Néant.

Mme TRUQUET Marie-Thérèse a été élue secrétaire.

Envoyé en préfecture le 12/10/2021
Reçu en préfecture le 12/10/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20211007-2021_089-DE

Le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET) a élaboré un programme annuel de dissimulation de réseaux des communes en régime urbain. Chaque année, le SDET réalise des travaux pour le compte des collectivités qui participent à hauteur de 60 % de l'estimation du montant H.T des travaux.

Une première tranche de travaux a été réalisée dans le cadre du GPCAT et a donné lieu à l'enfouissement des réseaux rue St Jean. Aujourd'hui il s'agit de poursuivre cet aménagement en supprimant le support électrique se trouvant au cœur des travaux d'extension du Jardin de la Rivière, en face de la rue Pierre Boulade.

Aussi, la ville de Graulhet a fait appel au service technique du SDET pour étudier l'opération ainsi référencée : « 21-DU-0010 Dissimulation BT au P06 St Jean- 81300 Graulhet ».

Après une visite sur le terrain et l'étude projet, il s'avère que le montant estimatif de l'opération est de 11 000 € H.T, maîtrise d'œuvre comprise. La participation de la commune s'élève donc à 6 600 € TTC, soit 60% du montant H.T des travaux.

Le conseil municipal,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- DE DONNER son accord pour la réalisation de cette opération de dissimulation de réseaux.

- DE CONFIER au SDET la réalisation de cette opération.

- D'AUTORISER le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien: http://www.telerecours.fr »